

AVIS AUX RIVERAINS

de la N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à MARCHE (Marche)

Marche-en-Famenne, le 21 mai 2026

N./Réfs. : LEG/260521/... – 24.244

Objet : **SPW ARLON**
District de Marche
N86 – Marche (Marche)
Réfection PMS de revêtements dégradés. SPW nord.
C.S.C. : MI-O8.08.02-24-215
Adjudication du 03 juin 2024
OC n°06
N86 – Marche (Marche)
Mesures de circulation sur la N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à Marche (Marche)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre du chantier précité, nous vous informons que les travaux **diurnes** (entre 06h00' et 18h00'), de réfection du revêtement de la chaussée de la « N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à MARCHE (Marche) » (voir plan de situation au verso), entreront dans une nouvelle phase à partir du **mardi 26 mai 2026**.

Les mesures de circulation suivantes seront mises en place pour permettre votre sécurité et le bon déroulement de ces travaux.

« N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à MARCHE (Marche) »

PHASES 1a & 1b – prolongation du chantier de la SA Deumer – sens de Hotton vers Marche – bande de **gauche fermée – du passage à niveau à la rue du centre / à la rue du complexe sportif (y compris carrefour) –**

- Période de fermeture de ces phases **1a & 1b** : **du mardi 26 mai 2026 dès 6h00' jusqu'au vendredi 05 juin 2026 18h00'** (sous réserve des conditions atmosphériques).
- La circulation des véhicules « de la N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à MARCHE (Marche) » se fera sur la bande de droite en venant de Hotton en se dirigeant vers Marche ;
- Une signalisation adéquate sera mise en place afin de faciliter vos déplacements.
- L'accès aux résidences se situant sur le côté gauche de la chaussée (côté travaux) sera donc limité à partir du mardi 26 mai 2026 dès 6h00' afin de ne pas risquer d'abîmer votre véhicule. Vos déplacements dans le chantier seront à vos risques et périls. L'Administration et l'entrepreneur ne pourront être tenus responsables des éventuels accidents et/ou dégâts occasionnés.
- Le stationnement sera interdit « sur le côté gauche de la N86 – Chaussée de l'Ourthe à MARCHE (Marche) » pendant toute la durée des travaux (y compris le week-end).
- Nous vous signalons également que le ramassage des ordures se fera sur le côté droit de la chaussée pendant cette phase.

PHASE 2 – sens de Hotton vers Marche – bande de **droite fermée – du passage à niveau à la rue du centre / à la rue du complexe sportif –**

- Période de fermeture de cette phase **2** : **du vendredi 05 juin 2026 dès 18h00' jusqu'au vendredi 19 juin 2026 18h00'** (sous réserve des conditions atmosphériques).

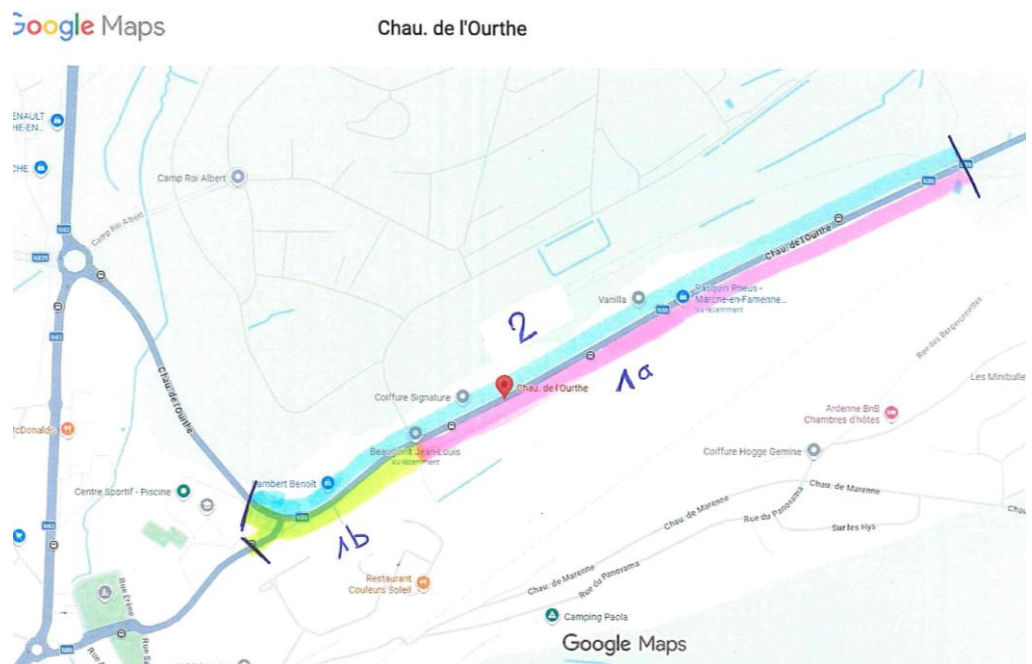
- La circulation des véhicules « de la N86 – Chaussée de l'Ourthe (N86) à MARCHE (Marche) » se fera sur la bande de gauche en venant de Hotton en se dirigeant vers Marche ;
- Une signalisation adéquate sera mise en place afin de faciliter vos déplacements.
- L'accès aux résidences se situant sur le côté droit de la chaussée (côté travaux) sera donc limité à partir du vendredi 05/06 2026 dès 18h00' afin de ne pas risquer d'abîmer votre véhicule. Vos déplacements dans le chantier seront à vos risques et périls. L'Administration et l'entrepreneur ne pourront être tenus responsables des éventuels accidents et/ou dégâts occasionnés.
- Le stationnement sera interdit « sur le côté droit de la N86 – Chaussée de l'Ourthe à MARCHE (Marche) » pendant toute la durée des travaux (y compris le week-end).
- Nous vous signalons également que le ramassage des ordures se fera sur le côté gauche de la chaussée pendant cette phase.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent.

Conscient des désagréments qui vous seront occasionnés mais espérant néanmoins votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Sabrina MOORS
Secrétaire de Direction

François THIRY
Administrateur



Annexe : 0 page
Copie : Administration Communale de Marche, service administratif (mail : info@marche.be)
 Police de Marche, zone de police Famenne Ardenne (mail : zp.famenneardenne@police.belgium.eu)
 TEC Namur-Luxembourg (Transport En Commun) (mail : info.nl@letec.be)
 Madame S. MOORS, SA Les Enrobés du Gerny (mail : s.moors@gerny.be)